

DIRECTION AGRICULTURE

	<p>Cas particulier des jeunes agriculteurs, nouveaux installés et nouveaux détenteurs (en année 2023 / 2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80€ par agnelle achetée ou conservée - 300 € pour un bélier <p>Plancher (aide minimale par éleveur) : 500 €, conformément au Règlement des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.</p> <p>Plafond (aide maximale par éleveur) : nombre de brebis mortes entre le 01/08/2024 et le 31/12/2024 pour cause de FCO8.</p> <p><u>Ex plafond lié aux emprunts</u> : Éleveur basé en AURA, ayant un montant de capital à rembourser de 1 000 € en 2024/2025, déclaré foyer FCO8 et ayant un bon de commande de vaccin FCO8 en attente, ayant perdu 50 brebis entre août et décembre 2024 et ayant conservé / acheté 30 agnelles (non nouveau détenteur) → Peut demander une aide de 1 000 € (plafond lié à ses emprunts car $30 \text{ agnelles} * 50 = 1\,500 \text{ €} > \text{montant de capital à rembourser en 2024/2025}$)</p> <p><u>Ex plafond lié aux achats / conservation</u> : Éleveur basé en AURA, ayant un montant de capital à rembourser de 1 000 € en 2024/2025, déclaré foyer FCO8 et ayant un bon de commande de vaccin FCO8 en attente, ayant perdu 50 brebis entre août et décembre 2024 et ayant conservé / acheté 15 agnelles (non nouveau détenteur) → Peut demander une aide de 750 € (plafond lié aux achats, $15 * 50 \text{ €} < 1\,000 \text{ €}$ montant de capital à rembourser)</p> <p><u>Ex plafond lié aux achats / conservation</u> : Éleveur basé en AURA, ayant un montant de capital à rembourser de 3 000 € en 2024/2025, déclaré foyer FCO8 et ayant un bon de commande de vaccin FCO8 en attente, ayant perdu 50 brebis entre août et décembre 2024 et ayant conservé / acheté 10 agnelles + 3 béliers (nouveau détenteur) → Peut demander une aide de 1 700 € (plafond lié aux achats, $10 * 80 \text{ €} + 3 * 300 \text{ €} < \text{montant de capital à rembourser}$)</p> <p><u>Ex plafond lié au nombre de brebis mortes entre le 01/08/2024 et le 31/12/2024</u> : Éleveur basé en AURA, ayant un montant de capital à rembourser de 3 000 € en 2024/2025, déclaré foyer FCO8 et ayant un bon de commande de vaccin FCO8 en attente, ayant perdu 30 brebis entre août et décembre 2024 et ayant conservé / acheté 40 agnelles + achat de 3 béliers (nouveau détenteur) → Peut demander une aide de 2 400 € (plafond lié au nombre de brebis mortes, $30 * 80 \text{ €} < \text{montant de capital à rembourser et achats}$)</p>
Conditions d'éligibilités	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de transparence GAEC - Le montant d'aide notifié sera le montant maximum d'aide attribuée.
Modalités de dépôt des demandes	<p>Portail des aides</p> <p><u>Dépôt par un intermédiaire</u> : au choix de l'éleveur saisie directe de la demande ou via une prestation intermédiaire</p> <p><u>Convention de reversement</u> : Non</p>
Principes de sélection des projets et d'arbitrages budgétaires	<p>X Instruction directe</p> <p>X Au fur et à mesure de la réception des dossiers dans la limite de l'enveloppe</p> <p>Critères de priorisation : Nouveau détenteur (2023/2024), JA, NI + avis du COFIL si besoin</p>
Pièces à joindre pour la demande de subvention	<ul style="list-style-type: none"> • Aides ovines 2024 • Si nouvel installé en 2024 et pas d'aide ovine 2024 : justificatif technique signé par éleveur et technicien pour justifier de la détention d'au moins 50 brebis en 2024. • Engagement du demandeur • Attestation d'affiliation MSA de moins de 3 mois

DIRECTION AGRICULTURE

	<ul style="list-style-type: none"> • Si concerné, les justificatifs nouveau détenteur / JA / NI : attestation EDE ou demande d'attribution d'un numéro Pacage • Résultats de l'analyse PCR FCO 8 pour montrer que foyer FCO8 • Facture vaccin FCO8 ou bon de commande vaccin FCO8 pour montrer que l'éleveur a vacciné ou a la volonté de vacciner • Liste des brebis mortes pour cause FCO8 entre le 1er août 2024 et le 31 décembre 2024 signée par l'éleveur • Attestation bancaire justifiant du montant du capital à rembourser sur la période 2024/2025 (ex : tableau d'amortissement) • Dans le cas d'achats d'agnelles / béliers, des copies des factures certifiées payées par l'éleveur. Les factures doivent être payées avant la date de dépôt de dossier et <u>doivent aussi être signées par un technicien</u> • Copie des COQ (Certificat d'Origine et de Qualification) pour l'achat de béliers • Pour croit interne, liste des agnelles gardées <u>attestée par un technicien</u> • Relevé d'identité bancaire • Attestation de minimis 												
Budget prévisionnel de l'action sur la durée du programme	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nature des dépenses</th> <th style="text-align: center;">I/F</th> <th style="text-align: center;">Type de coûts</th> <th style="text-align: center;">Dépense HT</th> <th style="text-align: center;">Forfait</th> <th style="text-align: center;">Financement régional demandé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Part de capital remboursé ou à rembourser sur la période 2024-2025</td> <td style="text-align: center;">I</td> <td style="text-align: center;">Coûts directs</td> <td style="text-align: center;">Plafond d'aide par animal acheté / conservé</td> <td style="text-align: center;">50 € / agnelle (si JA : 80 €) 250 € / bélier (si JA : 300 €)</td> <td style="text-align: center;">1 500 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	I/F	Type de coûts	Dépense HT	Forfait	Financement régional demandé	Part de capital remboursé ou à rembourser sur la période 2024-2025	I	Coûts directs	Plafond d'aide par animal acheté / conservé	50 € / agnelle (si JA : 80 €) 250 € / bélier (si JA : 300 €)	1 500 000 €
Nature des dépenses	I/F	Type de coûts	Dépense HT	Forfait	Financement régional demandé								
Part de capital remboursé ou à rembourser sur la période 2024-2025	I	Coûts directs	Plafond d'aide par animal acheté / conservé	50 € / agnelle (si JA : 80 €) 250 € / bélier (si JA : 300 €)	1 500 000 €								
Co-financeurs	Autofinancement éleveur, aides départementales												
Evaluation Indicateurs de suivi et de résultats Valorisation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de reproducteurs achetés / gardés - Nombre de brebis perdues pour cause de FCO8 												
Cadre réglementaire	Régime d'aide de minimis agricole												
Informations complémentaires													